

Sommaire

- 1.....Édito
- 2. Concentration et diversification
- 2.....Gouvernance
- 3.....Partenariats
- 3.....Séminaire AMF / AFCM
- 4..... Actualité de la Mutuelle
- 4..... Tarification 2018
- 4.....AMF Assurances



Save the date !

AG 2018 :
Le 4 juin 2018
à Paris



édito

La Mutualité à la croisée des chemins

En 2018, la Mutualité Française va jouer une carte décisive pour l'avenir de ses membres et son positionnement institutionnel et organique.

L'année 2017 fut noire en termes de tensions découlant de choix stratégiques différents dans les regroupements ou les alliances, faisant des réferencements dans la Fonction Publique d'État un champ de bataille qui fut d'abord et avant tout mutualo-mutualiste.

Il faudra pourtant retrouver rapidement de la cohésion à l'aune de la concertation sur le reste à charge zéro en Optique, Dentaire et Acoustique. Les enjeux métiers sont considérables dans ce dossier, car les Pouvoirs Publics considèrent qu'une partie de la solution réside dans la capacité des opérateurs complémentaires à être plus performants pour mieux servir leurs clients à isopérimètre de coût...

Nonobstant l'incontournable régulation de l'offre qui devra être obtenue, la Mutualité devra faire preuve de sa capacité à apporter une couverture assurantielle différenciée et solidaire, notamment en direction des populations les plus concernées (retraités percevant des pensions modestes) qui connaissent aujourd'hui des niveaux de cotisations incompatibles avec de nouvelles hausses significatives.

Si les contrats types, qui auraient mené à une guerre tarifaire mortifère pour les Complémentaires Santé mono-métiers, paraissent pour l'instant écartés, le traitement de la promesse présidentielle dans un champ où les Complémentaires Santé sont des financeurs majoritaires conditionnera l'avenir des Mutuelles et nécessitera de leur part une approche commune et une réelle cohésion.

Jean-Luc NODENOT
Président Directeur Général

> Concentration et diversification

La fin de l'année 2017 a été marquée par deux événements d'importance, non pas parce qu'ils traduisent une forme d'accélération ou de rupture dans les regroupements en cours dans le monde de l'Assurance, mais parce qu'ils s'inscrivent dans une approche plus vertueuse sur un plan économique, social, et consommériste.

Les rapprochements structurants AG2R / Groupe Matmut, Aésio / Macif, ne traduisent plus seulement une course à la taille et à l'armement, mais également une approche à 360 degrés des métiers répondant à une couverture à 360 degrés des besoins des sociétaires et des adhérents. Cette approche est par ailleurs la seule réponse stratégique crédible face au rouleau compresseur de la bancassurance (lent mais constant dans ses effets) mais également face aux risques de désintermédiation venant de nouveaux acteurs (GAFA, ...).

En cinq ans, nous avons connu les mariages mutualo-mutualistes, les mutualo-paritaires, les mutualo-assurantiels ! les mutualo-mutuelles d'assurances mais ces rapprochements n'avaient pas toujours de cohérence économique ni de structuration stratégique et opérationnelle.

Nous entrons de plain-pied, grâce à l'outil juridique "SGAM de SGAM", dans la construction de groupes économiques d'assurances multi-dimensionnels dont la "zone de chalandise" peut peser 20 millions de personnes (un tiers de la population) et dont l'objet est juste le centre vital des besoins de nos contemporains : Épargne, Retraite, Santé, Prévoyance, Assurances des biens...

Ce qui frappe également, c'est la vitesse d'exécution envisagée par ces ensembles, conscients à la fois du caractère disruptif de la période mais également de la fragilité de certains sous-jacents métiers (Complémentaire Santé) et de risques concurrentiels croissants.

Ces évolutions vont interroger à la fois le monde paritaire et le monde mutualiste, la Mutualité d'assurances se montrant décidée à entrer dans le jeu de

regroupements dont elle peut tirer de substantiels avantages tout en enrichissant leur contenu.

Ces évolutions vont également interroger les modèles de regroupements entre opérateurs exerçant les mêmes métiers (courant en Mutualité 45) et qui concentrent plutôt les difficultés. Pour réussir, ces regroupements nécessitent d'atteindre des tailles significatives pour amortir les investissements et de faire des choix sociaux difficiles en termes de réseaux et de personnels pour peser sur les coûts de gestion et tendre vers une meilleure productivité. De plus, ces regroupements ne peuvent bénéficier de l'effet diversification et de l'effet fidélisation découlant d'une approche à 360 degrés des besoins du client.

Il est donc probable que dans les mois à venir, les regroupements limités en termes de diversification vont connaître de nouvelles évolutions, dans le cadre de mariages entre les différentes familles de l'assurance. Ce mouvement devrait, à terme, se stabiliser autour d'une dizaine d'acteurs dans le pôle "non profit" face aux opérateurs capitalistes français ou européens. Ce ne sera pas sans effet pour les grandes familles de la Protection Sociale Complémentaire à la française, qu'elles soient paritaires ou mutualistes...

> Gouvernance AMF

Cette année treize postes seront soumis au renouvellement (voir Revue AMF *info* n°40).

Les demandes de dossier de candidature devront être formulées, par courrier postal ou courriel, auprès du secrétariat du Comité de Sélection et de Rémunérations de l'AMF⁽¹⁾, en temps utile, de manière à permettre le dépôt du dossier complet (dont la production d'un extrait –bulletin n°3– de casier judiciaire), par les mêmes canaux⁽¹⁾, au plus tard le 31 mars 2018. Les dossiers de candidature complets et reçus dans les délais impartis seront examinés, en première instance, par le Comité de Sélection et de Rémunérations.

⁽¹⁾AMF

Comité de Sélection et de Rémunérations
C/o Madame Catherine LÉVÊQUE
111 rue du Château des Rentiers
CS 21324
75214 PARIS Cedex 13
c.leveque@amf.fr

> Séminaire AFCM / AMF

Le séminaire commun associant les deux Bureaux s'est tenu à Dunkerque du 21 au 23 septembre 2017. Il a permis de dresser le bilan des actions communes mais également d'évoquer l'assurabilité du Risque RPP et le plan d'action 2018, incluant un nouveau colloque avec la Fondafip et des actions ciblées vis-à-vis de la Cour des Comptes et de la DGFIP



> Partenariats 2018

Comme chaque année, l'AMF recommande aux Mutuelles partenaires de rapidement définir le plan d'actions de l'année 2018 en lien avec les équipes d'AMF Assurances afin d'optimiser au mieux les moyens offerts pour fidéliser les adhérents et accroître les capacités de développement.



GROUPE MUTUALISTE RATP





Tarifification 2018

Le nouveau régime, applicable depuis juillet 2012, a connu, en 2017, une sinistralité très importante se caractérisant par de nouvelles catégories de Comptables dépendant, pour l'assurance de leurs risques, de la solidarité de l'ensemble des autres familles de Comptables et de Régisseurs.

Les numéros 1 de la DGFIP ont à nouveau connu une sinistralité très élevée (entre 10 K€ et 40 K€) et sont désormais rejoints par les Comptables d'Université qui connaissent des laissés à charge de même niveau... les Agents Comptables hors classe connaissent également une sinistralité de forte amplitude.

Cette situation découle soit de la multiplication des manquements dont le coût est élevé (3 ‰) s'agissant des têtes de réseau comptables, soit de politiques de remises gracieuses restrictives s'agissant des Comptables d'Universités.

La charge globale des sinistres a donc triplé entre 2012 et 2017, ce qui nécessitera des ajustements tarifaires en 2018, 2019 et 2020, en vue de retrouver des équilibres techniques. Ces ajustements concernent l'ensemble des Comptables Publics et seront évidemment significatifs en 2018 et 2019 pour les Agents Comptables et les Comptables d'Université.

En 2018, les cotisations ont été relevées de 5 % pour l'ensemble du réseau des Comptables Publics et de 20 % pour les Agents Comptables. La ristourne sera sûrement abaissée de 15 % à 10 % lors de la prochaine Assemblée Générale.

L'AFCM, les Association comptables et l'AMF sont mobilisées pour, d'une part, sensibiliser la Cour des Comptes aux évolutions en cours, mais également la DGFIP, en vue de revaloriser l'ICR des Agents Comptables dont les cotisations d'assurance ont fortement évolué.

Si la dérive du risque connaissait encore une évolution significative en 2018 et en 2019, la question de l'assurabilité du régime serait posée. Ces deux années

seront décisives pour l'avenir d'un régime spécifique dans la gestion des Finances Publiques.

> AMF Assurances

Désormais avec **AMF Assurances** concevez votre assurance Habitation sur-mesure. Bâissez la solution faite pour vous, grâce aux briques mises à votre disposition. L'architecte c'est vous ! Comment faire ?

Nous avons réuni pour vous un ensemble de garanties indispensables qui constituent le socle de votre protection.

A partir de cette base solide, ajoutez les options proposées en fonction de vos besoins et de vos équipements – Protection juridique, rééquipement à neuf étendu, Assistance Incidents domestiques...

Et pour un confort optimal, sélectionnez des services complémentaires mis à votre disposition pour accompagner tous vos projets (Assurance Emprunteur, Télé-surveillance, ...).

Nouvelle offre, nouvel avantage tarifaire : plus vous choisissez d'options, plus vous gagnez en réduction*.

Venez construire avec nous l'assurance de vos envies, tentez l'expérience !

*Remise équivalente au montant de l'option la moins chère parmi les 3 options souscrites.

Informations non contractuelles. L'ensemble des garanties évoquées dans ce document s'applique dans les limites, plafonds et conditions définis aux contrats. Conditions détaillées des offres disponibles en Agences et sur www.amf-assurances.fr.

AMF Assurances, SA au capital de 69.416.644€ entièrement libéré, 487 597 510 RCS ROUEN. Entreprise régie par le code des Assurances, 66 rue de Sotteville 76100 ROUEN.

Mutlog - SIREN 325 942 969. Mutlog Garanties - SIREN 384 253 605. Soumises aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, 75 quai de Seine 75940 Paris Cedex 19.

AMF Assur'veill est un service réalisé par IMA PROTECT, une société du Groupe IMA (Inter Mutuelles Assistance) – 10, rue Henri Picherit – BP 52347 – 44323 Nantes cedex 3. S.A.S.U. au capital de 1 300 000 € - 422 715 458 RCS Nantes – Autorisations CNAPS n° AUT-044-2112-10-09-20130351265 et AUT-049-2112-11-18-20130357207. L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient.